

Amiens, le 3 février 2010.

Madame la présidente, Monsieur le président, cher Maître.

Le Cercle d'Escrime d'Amiens Métropole a le plaisir de convier les tireuses et tireurs de votre club à la 12<sup>ème</sup> édition du

## CHALLENGE DES JEUNES

Ce tournoi se déroulera le **dimanche 7 mars 2010, au Centre sportif Janvier (11 rue Just Haüy) à Amiens.**

Ce challenge s'adresse à tous les tireurs régulièrement licenciés auprès de la FFE pour la saison 2009-2010 dans les catégories suivantes :

	Appel	Scratch	Début
<b>Fleuret benjamin(e)s</b>	09h00	09h15	09h30
<b>Sabre benjamin(e)s</b>	09h00	09h15	09h30
<b>Epée benjamin(e)s</b>	09h00	09h15	09h30
<b>Epée cadets</b>	12h30	12h45	13h00
<b>Epée pupilles</b>	12h30	12h45	13h00

Pour les benjamins (aux trois armes), un tournoi par équipes de 3 sera organisé à l'issue de la compétition individuelle.

Nous espérons que vos tireurs viendront nombreux participer à cet événement !

Philippe de Braeckelaer  
*Président*

Géraldine Serain  
*Maître d'armes*

Frédéric Fenoul  
*Maître d'armes*

## CHALLENGE DES JEUNES

Dimanche 7 mars 2010

### Formule

\* Pupilles : rencontre par équipes mixtes de 3 tireurs à l'épée. La formule sera adaptée au nombre d'équipes.

\* Benjamins (épreuves individuelles) : un tour de poule (matches en 4 touches, 3 minutes) suivis d'un tableau d'élimination directe (matches en 8 touches, 2 manches de 2 minutes). En application de la réglementation fédérale, nous vous rappelons qu'à l'épée, les pupilles ne peuvent participer à l'épreuve.

Benjamins (épreuves par équipes) : la compétition regroupera des équipes de trois tireurs, avec un remplaçant éventuel. Elle se déroulera sous forme d'un tableau avec matches de classement, le classement initial étant déterminé par le résultat de la compétition individuelle (somme des classements). Les matches se dérouleront sous forme d'un relais en 12 touches.

\* Cadets : un tour de poule (matches en 5 touches) suivis d'un tableau (matches en 15 touches).

### Engagements

Les engagements se feront en ligne sur l'interface consacrée du site fédéral ([www.escrime-ffe.fr](http://www.escrime-ffe.fr)). La date limite d'engagement est fixée au vendredi 5 mars à 23h59.

Le coût de l'engagement sera de 8 euros pour les épreuves individuelles et de 12 euros pour les équipes.

### Arbitrage

Chaque club engageant 4 tireurs ou plus doit fournir un arbitre qualifié, conformément aux dispositions fédérales. Cet arbitre devra être inscrit sur l'interface d'engagements des tireurs. Un directoire technique sera composé sur place pour trancher les litiges de règlement.

### Tenue et Matériel

Les tenues devront respecter les normes fédérales : lames 0 ou 2 pour les pupilles, lames 2 pour les benjamins, lames 5 pour les minimes cadets.

### Restauration

L'épreuve se déroulant sans interruption, un buffet sera mis en place à la disposition des tireurs et accompagnateurs.

## Plan d'accès

Le centre sportif Janvier se situe à proximité de la gare d'Amiens, en centre ville.

